



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

57

Janvier 2022

Logement



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Focus sur...

La demande de logement social en 2020

L'épidémie de la COVID 19 et les mesures associées ont eu un impact sur les demandes et les attributions en 2020. Il faut rappeler que le premier confinement (du 17 mars au 17 mai) a pu engendrer un certain nombre de restrictions importantes du côté des bailleurs sociaux : visite de logement, signature de documents (baux, état des lieux...), travaux avant remise en location. Pour autant, afin de garantir l'activité de relogement au cours de cette période, des ordonnances ont été prises (mis en place de commissions dématérialisées, prolongation des délais portant sur la demande de logement social et sur les recours DALO. Si la crise a eu un effet limité sur les demandes (-1 % par rapport à 2019, première baisse observée depuis 2013), les attributions sont en net recul (- 17 %).

La demande locative sociale au 31 décembre 2020

Une demande en cours concentrée sur les grandes villes

Au 31 décembre 2020 :

- 137 340 ménages ont une demande de logement social en cours
- 66 % de la demande en cours se concentre sur la Gironde (40 %), les Pyrénées-Atlantiques et la Charente-Maritime (13 % chacun)
- 44 % de cette demande se concentre sur Bordeaux Métropole (29 %), la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque (8 %) et la Communauté d'agglomération de la Rochelle (7 %).
- 85 % de la demande se situe sur l'un des EPCI concernés par la loi Égalité et Citoyenneté (EPCI-LEC).

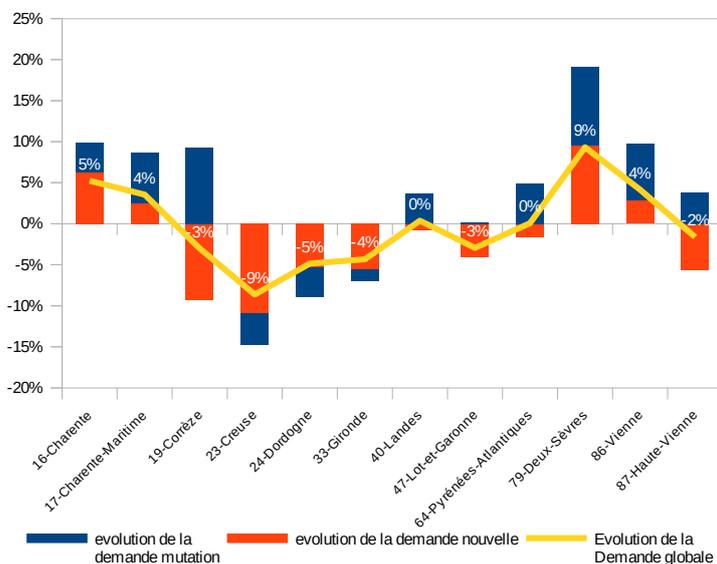
Principalement des demandes nouvelles

→ **70 %** de la demande provient de ménages qui ne sont pas locataires du parc social (**demandes hors mutation**). Cette demande est supérieure au taux national (66 %). Des variations territoriales sont observées.

	Part total des demandes En NA	% mutation	% Nouvelle demande
Moyenne nationale		33,8%	66,2%
Moyenne régionale	6,4%	30,4%	69,6%
33-Gironde	40,4%	28,9%	71,1%
64-Pyrénées-Atlantiques	13,0%	27,6%	72,4%
17-Charente-Maritime	12,7%	31,9%	68,1%
40-Landes	6,1%	26,4%	73,6%
86-Vienne	6,0%	35,8%	64,2%
87-Haute-Vienne	4,8%	43,0%	57,0%
79-Deux-Sèvres	4,2%	30,9%	69,1%
24-Dordogne	3,7%	28,8%	71,2%
16-Charente	3,7%	35,6%	64,4%
47-Lot-et-Garonne	2,9%	25,7%	74,3%
19-Corrèze	1,8%	35,6%	64,4%
23-Creuse	0,6%	32,6%	67,4%
Total	100,00 %		

demandes en stock en début 2020 a fait l'objet d'une radiation pour cause d'abandon ou de non renouvellement par le demandeur en 2020. 20 % des demandes en cours ont été suivies d'une attribution au cours de l'année (contre 23 % l'année passée). Il est à noter qu'en 2020, il y a eu plus de demandes radiées que de nouvelles demandes sauf dans les départements de la Charente, Charente-Maritime, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres et Vienne.

Une évolution de la demande variable selon les départements entre 2019 et 2020



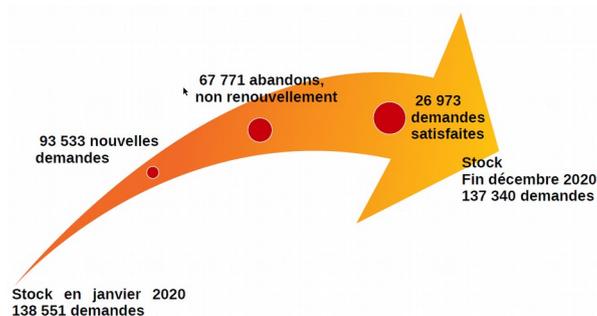
Source : SNE, mars 2021

- ➔ Diminution de la demande globale dans 5 départements (Corrèze, Creuse, Gironde, Lot-et-Garonne et Haute-Vienne).
- ➔ Augmentation de la demande dans les départements de l'ex-Poitou-Charente dû essentiellement à l'augmentation de la demande en mutation.
- ➔ Stagnation de la demande dans les Landes et Pyrénées-Atlantiques
- ➔ Les nouvelles demandes (ménages faisant une demande de logement social et n'étant pas logés dans le parc social) diminue dans 3 départements (Creuse, Dordogne, Gironde), dans les autres territoires elle augmente.

Point sur le stock de demandes en cours au 31.12.2020

À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, près de la moitié des

Evolution des stocks des demandes de logements sociaux en 2020 en Nouvelle-Aquitaine



Source : SNE

Le profil des demandeurs

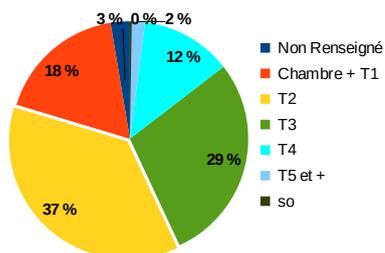
- ➔ 40 % des demandeurs ont des revenus issus de leur activité (contre 55 % à l'échelle nationale). En Gironde, 57 % des demandeurs ont un emploi, 45 % en Pyrénées-Atlantiques,
- ➔ Une proportion de demandeurs d'emploi plus importante : 11 % en Nouvelle-Aquitaine contre 8 % au niveau national,
- ➔ 17 % des demandeurs ont des revenus issus des prestations sociales (contre 14 % à l'échelle nationale),
- ➔ Une part de retraités relativement importante : 13 % des demandeurs néo-aquitains sont des retraités (contre 10 % à l'échelle nationale),
- ➔ 3 % des demandeurs sont des étudiants au niveau régional comme au niveau national.

Une forte proportion de personnes isolées et de familles monoparentales

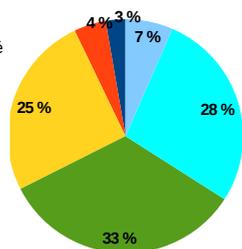
- ➔ 49 % des demandeurs sont des personnes isolées
 - ➔ 25 % sont des familles monoparentales
- Ainsi, près de 75 % de la demande en logement social concerne soit des personnes seules ou des familles monoparentales. Si les nouvelles demandes concernent davantage les personnes isolées (55 % des demandeurs), il est observé que les demandes de mutation concernent autant les personnes isolées que les familles monoparentales. Cela reflète en partie les typologies de logement recherchées par les ménages.

Taille des logements demandés au 31 décembre 2020

Demandes hors mutation



Demandes en mutation



NB : parmi les choix des ménages, l'analyse effectuée dans l'Infocentre prend en compte la plus petite typologie demandée

Les motifs de la demande

Parmi les nouveaux demandeurs, 31 % font une demande de logement social, car ils n'ont pas de logement propre (logement chez un tiers ou dans la famille). Pour certains ménages, leur logement est inadapté car jugé trop cher (14 %) ou trop petit (10 %).

Pour les demandes en mutation, le premier motif évoqué est la taille du logement jugé « trop petit » (22 % en Nouvelle-Aquitaine contre 28 % au niveau national). Pour 13 % la demande est liée à des problèmes d'environnement ou de voisinage. Il convient de noter que pour 8 % le logement social actuel est inadapté au handicap.

En Nouvelle-Aquitaine, le délai régional moyen pour une attribution est de 12 mois. Compte tenu de la diversité des territoires et du poids de la Gironde (31 % des attributions) et des Pyrénées-Atlantiques (12 % des attributions) où le délai d'attribution est plus élevé, ce dernier est moindre dans les territoires plus détendus.

Les départements situés sur le littoral sont les seuls départements avec un délai moyen d'attribution supérieur au délai moyen régional voire national. Les demandes satisfaites dans ces départements ont une ancienneté moyenne comprise entre 13 et 17 mois.

Le délai moyen d'attribution a augmenté de trois mois dans les Pyrénées-Atlantiques, de 2 mois en Charente et Lot-et-Garonne et d'1 mois en Gironde, Landes, Charente-Maritime et dans la Vienne.

Les attributions au 31 décembre 2020

- ➔ 26 973 ménages se sont vus attribuer un logement locatif social, dont 78 % pour des ménages entrant dans le parc social,
- ➔ 24 % se concentrent sur Bordeaux-Métropole (dont 6 % pour Bordeaux), 6 % sur la CU Limoges Métropole, sur la CU du Grand Poitiers, et 6 % sur la CA du Pays-Basque,
- ➔ 84 % des attributions se situent dans les EPCI soumis à la réforme des attributions,
- ➔ Le délai d'attribution moyen est de 10 mois en Nouvelle-Aquitaine contre 15 mois au niveau national.

Zoom sur le critère d'ancienneté de la demande

Le critère de l'ancienneté de la demande est un critère important puisque les demandeurs ayant dépassé le délai fixé localement par le préfet de département peuvent saisir la commission de médiation dans le cadre du droit au logement Opposable.

L'analyse porte sur l'exploitation de l'infocentre Nunique sur l'année 2020. Les données ont été exploitées en mars 2021.

Localisation	Ancienneté de la demande en cours, en mois		Ancienneté de la demande satisfaite (attribution), en mois		Délai anormalement long
	Délai 2020	Evolution 2019-2020	Délai 2020	Evolution 2019-2020	
16 - Charente	12	-1	8	+ 2	13 mois
17 - Charente-Maritime	22	+ 1	17	+ 1	24 mois
19 - Corrèze	10	0	5	0	9 mois
23 - Creuse	9	0	4	0	13 mois
24 - Dordogne	11	+ 1	7	0	14 mois
33 - Gironde	18	+ 1	15	+ 1	36 mois
40 - Landes	16	+ 1	13	+ 1	20 mois
47 - Lot-et-Garonne	10	0	8	+ 2	18 mois
64 - Pyrénées-Atlantiques	20	0	17	+ 3	Entre 12 et 36 mois
79 - Deux-Sèvres	12	0	9	0	15 mois
86 - Grand Poitiers	12	0	8	+ 1	18 mois
87 - Haute-Vienne	10	0	6	0	6 mois
Nouvelle-Aquitaine	14	-2	12	+ 1	
France	23	1	15	+ 1	

La demande de logement social **Une année singulière qui s'inscrit dans la continuité : une tension qui ne cesse de croître sur le parc social** sa tension évolue le plus (+0,9).

Des attributions pour mutation interne au parc social plus importante dans les territoires détendus

	Part total des attributions En NA	% mutation	% Nouvelle demande
Moyenne nationale		28,0%	72,0%
Moyenne régionale	7,0%	22,0%	78,0%
33-Gironde	31,0%	22,0%	78,0%
64-Pyrénées-Atlantiques	12,0%	24,0%	76,0%
86- Vienne	10,0%	23,0%	77,0%
17-Charente-Maritime	8,0%	20,0%	80,0%
87- Haute-Vienne	8,0%	30,0%	70,0%
16-Charente	6,0%	28,0%	72,0%
79-Deux-Sèvres	5,0%	16,0%	84,0%
24-Dordogne	5,0%	20,0%	80,0%
40-Landes	5,0%	16,0%	84,0%
19-Corrèze	4,0%	24,0%	76,0%
47-Lot-et-Garonne	4,0%	17,0%	83,0%
23-Creuse	2,0%	25,0%	75,0%
Total	100,00 %		

Source SNE

La part totale des attributions dans la région représente 7 % des attributions nationales pour 2020. La moitié de ces attributions se fait dans 3 départements : la Gironde, les Pyrénées-Atlantiques et la Vienne.

Une tension de plus en plus importante dans le parc social

Localisation	2019			2020			Evolution taux de tension
	Stock au 31/12/19	Attributions 2019	Tension* 2019	Stock au 31/12/20	Attributions 2020	Tension* 2020	
16-Charente	4879	1976	2,2	5101	1692	2,7	+0,5
17-Charente-Maritime	16753	2898	5,0	17441	2179	6,8	+1,8
19-Corrèze	2571	1278	1,8	2494	1153	1,8	0
23-Creuse	931	582	1,4	857	616	1,2	-0,2
24-Dordogne	5376	1546	3,0	5121	1253	3,6	+0,6
33-Gironde	57985	9932	5,2	55475	8493	5,9	+0,7
40-Landes	8293	1556	4,7	8328	1228	5,9	+1,2
47-Lot-et-Garonne	4161	1154	3,2	4039	992	3,6	+0,4
64-Pyrénées-Atlantiques	17742	3450	4,8	17792	3137	5,4	+0,6
79-Deux-Sèvres	5281	1801	2,5	5815	1407	3,4	+0,9
86-Vienne	7919	3147	2,1	8218	2750	2,5	+0,4
87-Haute-Vienne	6768	2292	2,5	6659	2073	2,6	+0,1
Nouvelle-Aquitaine	138659	31612	3,9	137340	26973	4,5	+0,6

La tension renvoie aux nombres d'attributions sur le nombre de demandes
Source SNE

La tension sur la demande de logement locatif social augmente encore en 2020, passant de 3,9 à 4,5 % (+ 0,6) suivant en cela la tendance nationale (+ 0,7). Cette augmentation résulte essentiellement de la baisse des attributions entre 2019 et 2020 (- 17 %), la demande en cours diminuant très légèrement sur l'ensemble de la région (-0,9%).

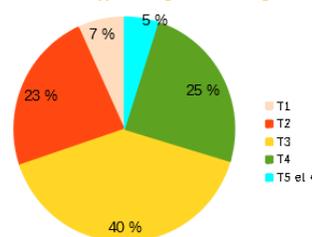
Dans les quatre départements littoraux la tension reste extrêmement forte entre 5,4 et 6,8 points. En dehors de ces départements, le département des Deux-Sèvres est celui dont

Dans 2 départements (19 et 87) l'évolution de la tension entre 2019 et 2020 stagne, elle diminue même dans la Creuse (-0,2). Pour le reste du territoire, cette tension augmente un peu moins vite que la moyenne régionale.

Des attributions qui ne sont pas toujours en corrélation avec les typologies de logements recherchés

→ 70 % des logements attribués sont des T3 ou plus.

Attributions selon type de logement en Région



Source SNE

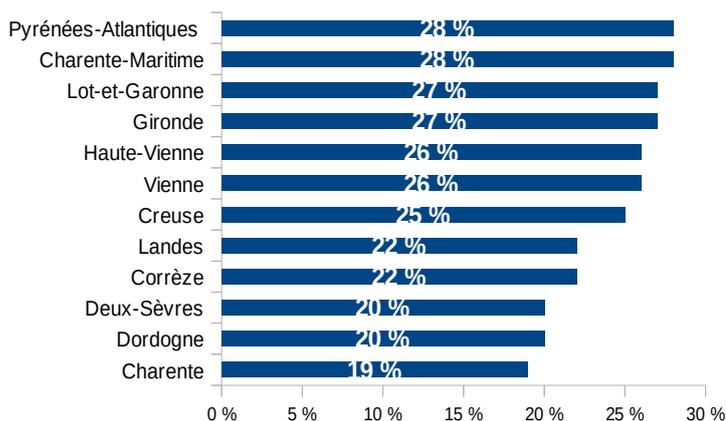
Une tension en progression sur les petites typologies

Localisation	Tension T1-T2	Tension T3	Tension T4	Tension T5 et +
16-Charente	5,5	2,3	1,3	1,1
17-Charente-Maritime	11,0	4,9	3,9	3,6
19-Corrèze	3,0	1,7	0,9	0,8
23-Creuse	1,9	1,3	0,7	0,5
24-Dordogne	7,1	3,0	1,9	1,4
33-Gironde	8,4	4,2	3,6	2,8
40-Landes	10,0	4,5	3,3	2,3
47-Lot-et-Garonne	6,7	2,6	2,7	2,3
64-Pyrénées-Atlantiques	8,5	3,7	3,2	1,5
79-Deux-Sèvres	6,8	2,6	1,9	2,1
86-Vienne	3,8	1,8	1,8	1,6
87-Haute-Vienne	3,7	2,0	1,9	1,5
Nouvelle-Aquitaine	7,3	3,3	2,6	2,0

Comme évoqué précédemment, la tension sur le parc social est de plus en plus importante. Cette tension est notamment visible sur les petites typologies T1/T2 (en progression de 0,7 points depuis 2019) passant de 6,6 points à 7,3 points.

Entre 2018 et 2020 la pression pour obtenir un petit logement n'a cessé d'augmenter (+ 1,2 points).

Structuration du parc de logement social, source RPLS 2020
Part des T1 et T2 dans le parc des bailleurs sociaux



Si depuis 2 ans, 40 % des mises en services concerne des T1 et T2 (source RPLS), ils représentent en 2020 25 % de l'offre locative du patrimoine des bailleurs sociaux à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Les attributions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du « logement d'Abord »

De nombreux centres d'hébergement accueillant les personnes sans domicile sont saturés. Pour faire face à cette saturation, il s'agit d'accompagner les ménages les plus autonomes, vers le logement, notamment dans le parc social. Si l'État bénéficie de réservations de logements sociaux au titre du contingent préfectoral pour reloger les ménages prioritaires (ménages reconnus DALO par exemple), le Plan Logement d'Abord souhaite en parallèle favoriser l'accès au logement aux sortants d'hébergement et aux réfugiés (Bénéficiaires de la Protection Internationale). Cette politique nationale est déclinée dans chaque département. Ainsi, chaque année, des objectifs sont fixés aux préfets de département pour améliorer la fluidité des parcours d'hébergements vers le logement social.

À l'échelle régionale, 1 028 attributions ont été réalisées en 2020 pour des personnes sortant de l'hébergement généraliste soit 81 % de l'objectif fixé (contre 90 % au niveau national). En 2019, 1118 attributions pour ce public avaient été réalisées. Les attributions pour les sortants d'hébergement représentent 4 % des attributions totales réalisées au cours de l'année. Il s'agit majoritairement de personnes isolées ayant des besoins en petit logement.

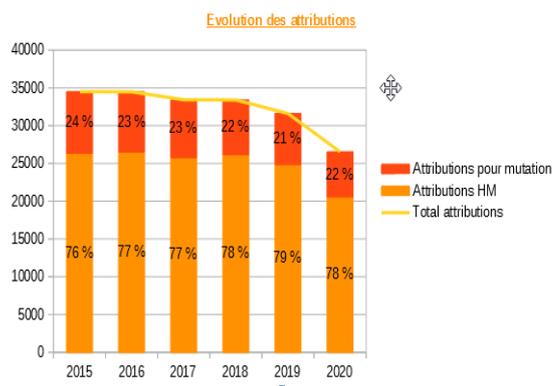
Nombre d'attributions d'un logement social aux sortants d'hébergement en 2020. Comparaison avec les objectifs fixés dans le cadre du plan logement d'abord.

Localisation	Objectifs	Réalisations	Taux de réalisation
16 – Charente	94	63	67 %
17 – Charente-Maritime	163	115	71 %
19 – Corrèze	53	23	43 %
23 – Creuse	30	34	113 %
24 – Dordogne	34	35	102 %
33 – Gironde	347	326	93 %
40 – Landes	57	48	84 %
47 – Lot-et-Garonne	36	30	83 %
64 – Pyrénées-Atlantiques	108	96	88 %
79 – Deux-Sèvres	97	57	59 %
86 – Vienne	145	114	79 %
87 – Haute-Vienne	96	87	90 %
Nouvelle-Aquitaine	1 260	1028	81 %

Source SNE

En résumé

Des attributions en forte baisse pour la première fois depuis 2015



Répartition de la part des demandes et des attributions

	Part total des demandes En NA	Part des attributions
Moyenne régionale	6,4%	7,0%
33-Gironde	40,4%	31,0%
64-Pyrénées-Atlantiques	13,0%	12,0%
17-Charente-Maritime	12,7%	8,0%
40-Landes	6,1%	5,0%
86-Vienne	6,0%	10,0%
87-Haute-Vienne	4,8%	8,0%
79-Deux-Sèvres	4,2%	5,0%
24-Dordogne	3,7%	5,0%
16-Charente	3,7%	6,0%
47-Lot-et-Garonne	2,9%	4,0%
19-Corrèze	1,8%	4,0%
23-Creuse	0,6%	2,0%
Total	100,00 %	

Précautions de lecture

Pour les données issues de l'infocentre Numéro Unique

En Nouvelle-Aquitaine coexistent deux modes de gestion de la demande de logement locatif social. Quatre départements sont sous système particulier de traitement automatisé (SPTA) : la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne. Les 8 autres départements utilisent le système national d'enregistrement de la demande (SNE). Les données présentées et commentées infra sont issues de l'outil d'exploitation statistique du SNE.

La lecture des données de cet outil doit être encadrée par quelques précautions qui pour autant ne remettent pas en cause sa fiabilité.

Ainsi cet outil pour la demande en cours utilise des données fournies par le demandeur lors du dépôt de sa demande. De la même façon, n'est retenue que la plus petite typologie de logement demandé, ce qui peut conduire à sur-évaluer la demande de petits logements. Concernant la commune demandée seule la première commune demandée est retenue dans les statistiques minorant ainsi la demande réelle sur les communes.

Les données utilisées dans cette publication ont été extraites en février 2020.

Pour les données issues de RPLS (Répertoire sur le Parc Locatif Social)

Le nombre de logements sociaux publics par typologie pris en compte dans cette publication est issu du RPLS 2019. Il comprend les logements proposés à la location (occupés ou vacants), les logements vides, ceux pris en charge par une association et ceux occupés avec ou sans contrepartie financière.

Glossaire

Taux de vacance : Logements vacants depuis plus de 3 mois parmi les logements proposés à la location hors logements vides pour raison technique.

Taux de mobilité : Emménagements dans les logements proposés à la location depuis un an ou plus/logements proposés à la location depuis un an ou plus. Les nouvelles mises en service ne sont pas intégrées dans le calcul de ce taux de mobilité. Les rotations au cours d'une même année ne sont pas mesurées.

Sous-occupation : L 621-2 CCH : Les locaux insuffisamment occupés sont définis comme des locaux comportant un nombre de pièces habitables supérieur de plus d'un au nombre de personnes qui y ont effectivement leur résidence principale.

Sur-occupation : Un logement est dit "sur-occupé" selon le Code de la sécurité sociale lorsqu'il ne présente pas une surface habitable globale au moins égale à seize mètres carrés pour un ménage sans enfant ou deux personnes, augmentée de neuf mètres carrés par personne en plus dans la limite de soixante-dix mètres carrés pour huit personnes et plus

Taux de tension : La tension est le rapport entre le nombre de demandes et le nombre d'attributions sur une année pour les ménages non logés dans le parc public.

Ancienneté de la demande : Elle correspond à la moyenne, exprimée en mois, de l'ancienneté des demandes toujours en cours à la date demandée (ici décembre 2019).

Profil du demandeur en Nouvelle Aquitaine en 2020

Qui demande un logement social ?

- 70 % de nouvelle demande
- 30 % de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 49 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 25 % des demandeurs ont entre 25 et 34 ans
- 22 % entre 35 et 44 ans
- 19 % entre 45 et 54 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 30 % des demandeurs sont locataires du parc HLM
- 32 % des demandeurs sont locataires du parc privé

Son activité

- 38 % sont demandeurs d'emploi ou sans activité avec revenus liés à des prestations sociales
- 34 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire
- 12 % sont des retraités

Ses revenus

- 28 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 22 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 20 % ont des revenus entre 1500 et 1999€

Depuis quand ?

- 58 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 21 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans

Quelles sont les raisons d'une nouvelle demande ?

Pas de logement personnel

- 31 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Le coût du logement

- 14 % des demandeurs indiquent avoir un logement trop cher

La taille du logement

- 10 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Concernant les demandes en mutation?

La taille du logement

- 22 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Nuisances

- 13 % des demandeurs déclarent avoir un problème d'environnement et/ou de voisinage

Raisons de santé et logement inadapté

- 11 % demande à changer de logement pour raisons de santé

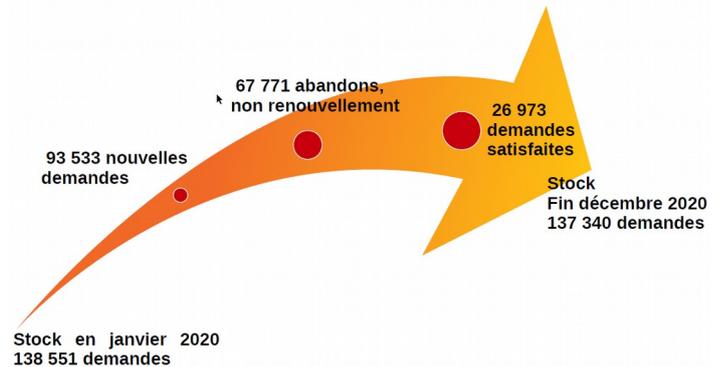
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 33% des logements demandés sont des T2
- 30% sont des T3

Où ?

- 29 % des habitants de Nouvelle-Aquitaine demandent un logement au sein de Bordeaux Métropole dont 11 % à Bordeaux et 3 % à Mérignac
- 4 % à La Rochelle
- 3 % à Bayonne, Limoges et Poitiers



Profil du demandeur en Charente en 2020

Une demande en augmentation de 5 % en Charente entre 2019 et 2020

Qui demande un logement social ?

- 64 % sont des nouvelles demandes
- 36 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 47 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 37 % des demandeurs ont entre 25 et 39 ans
- 42 % entre 40 et 64 ans

Son statut résidentiel actuel

- 36 % des demandeurs sont locataires du parc HLM
- 27 % des demandeurs sont locataires du parc privé

Son activité

- 53 % sont demandeurs d'emploi ou sans activité avec revenus liés à des prestations sociales
- 20 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire
- 12 % sont des retraités

Ses revenus

- 29 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 27 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 8 % ont un revenu de – de 499 €

Depuis quand ?

- 68 % des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 20 % ont une demande comprise entre 1 et 2 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 35 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Changement statut familial

- 10 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

La taille et le coût du logement

- 9 % des demandeurs indiquent avoir un logement trop petit et trop cher

Concernant les demandes en mutation?

Nuisances et taille du logement

- 18 % des demandeurs déclarent avoir un problème d'environnement et/ou de voisinage et 18 % déclarent avoir un logement trop petit

Raisons de santé

- 12 % demande à changer de logement pour raisons de santé

Logement inadapté

- 8% considère que le logement est inadapté

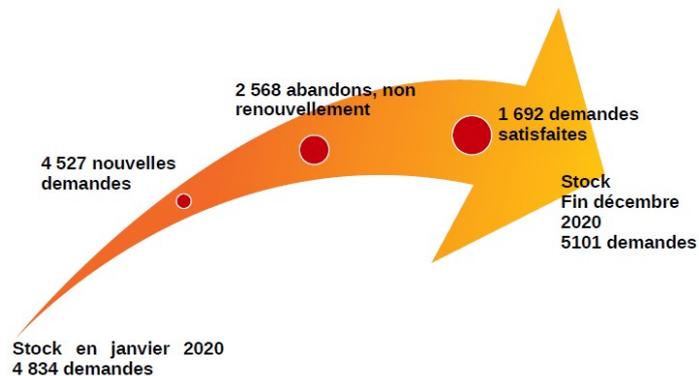
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 35 % des logements demandés sont des T3
- 28 % sont des T2

Où ?

- 70 % des habitants de la Charente demandent un logement au sein de l'agglomération du Grand-Angoulême dont 36 % à Angoulême. Au niveau de l'EPCI, les demandes pour Angoulême représentent 52 %.
- 9% des demandeurs souhaitent un logement à Cognac



Profil du demandeur en Charente-Maritime en 2020

Une demande en augmentation de 4 % en Charente-Maritime entre 2019 et 2020

Qui demande un logement social ?

- 68 % sont des nouvelles demandes
- 32 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 50 % de ménages d'une personne
- 23 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 46 % entre 40 et 64 ans
- 31 % des demandeurs ont entre 25 et 39 ans

Son statut résidentiel actuel

- 32 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 32 % des demandeurs sont locataires du parc HLM

Son activité

- 40 % sont demandeurs d'emploi ou sans activité avec revenus liés à des prestations sociales
- 26 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire
- 16 % sont des retraités

Ses revenus

- 29 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 25 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 19 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 500 et 1 999 €

Depuis quand ?

- 49 % des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 23 % ont une ancienneté comprise entre 1 et 2 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 33 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Le coût du logement

- 16 % déclarent que le logement est trop cher

Changement statut familial

- 8 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 19 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Nuisances

- 15 % déclarent avoir des problèmes d'environnement et/ou de voisinage

Raisons de santé

- 12 % déclarent avoir des problèmes de santé

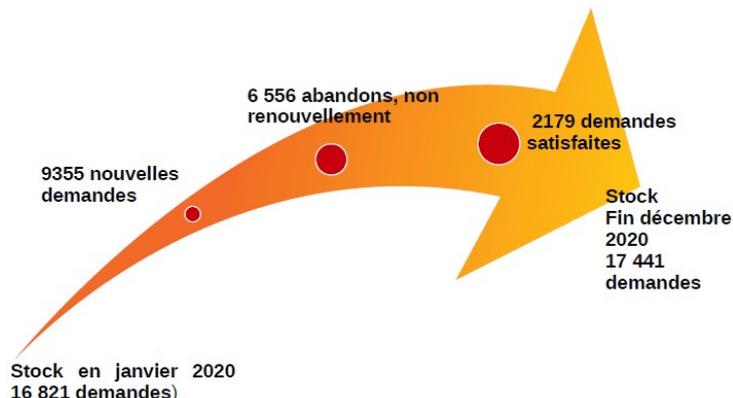
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 36 % des logements demandés sont des T2
- 30 % sont des T3

Où ?

- 53 % des habitants de la Charente-Maritime demandent un logement au sein de l'agglomération de la Rochelle dont 33 % à la Rochelle au niveau régional et 62 % au niveau de l'EPCI.
- 8 % à Saintes
- 7 % à Rochefort
- 6 % à Royan



Profil du demandeur en Corrèze en 2020

Une demande en baisse de 3 % en Corrèze entre 2019 et 2020

Qui demande un logement social ?

- 64 % sont des nouvelles demandes
- 36 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 48% de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 42 % des demandeurs ont entre 40 et 64 ans
- 35 % ont entre 25 et 39 ans

Son statut résidentiel actuel

- 36 % des demandeurs sont locataires du parc HLM
- 32 % des demandeurs sont locataires du parc privé

Son activité

- 43 % sont demandeurs d'emploi ou sans activité avec revenus liés à des prestations sociales
- 22 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire

Ses revenus

- 29 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 26 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €

Depuis quand ?

- 76 % des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an.

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 25 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Changement statut familial

- 11 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Le coût du logement

- 10 % déclarent que le logement est trop cher

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 18 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Nuisances

- 13 % déclarent avoir des problèmes d'environnement et/ou de voisinage

Raisons de santé

- 12 % déclarent avoir des problèmes de santé

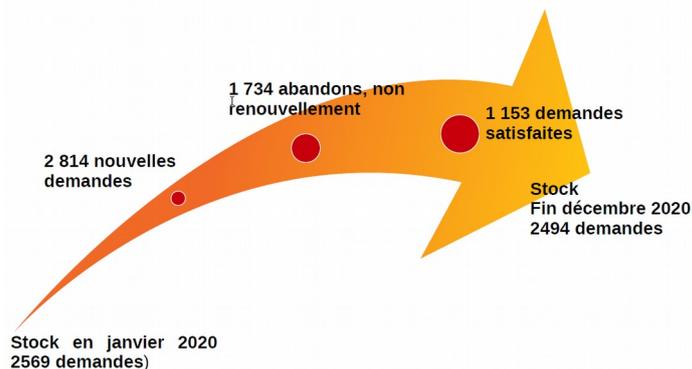
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 35 % des logements recherchés sont des T3
- 28 % des logements demandés sont des T2

Où ?

- 61 % des habitants de la Corrèze demandent un logement au sein de l'agglomération du Bassin de Brive dont 43 % à Brive-la-Gaillarde au niveau départemental et 72 % au niveau de l'EPCI
- 11 % à Tulle
- 7 % à Ussel



Profil du demandeur en Creuse en 2020

Une demande en baisse de 9 % en Creuse entre 2019 et 2020

Qui demande un logement social ?

- 67 % sont des nouvelles demandes
- 33 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 51 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 42 % des demandeurs ont entre 40 et 64 ans
- 30 % entre 25 et 39 ans

Son statut résidentiel actuel

- 33 % des demandeurs sont locataires du parc HLM
- 30 % des demandeurs sont locataires du parc privé

Son activité

- 58 % ont une autre activité que celle décrite
- 19 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire

Ses revenus

- 30 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 27 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €

Depuis quand ?

- 81 % des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an.

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 27 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Changement statut familial

- 11 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

La taille du logement

- 10 % déclarent que le logement est trop petit

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 20 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Raisons de santé

- 18 % déclarent avoir des problèmes de santé

Nuisances

- 16 % déclarent avoir des problèmes d'environnement et/ou de voisinage

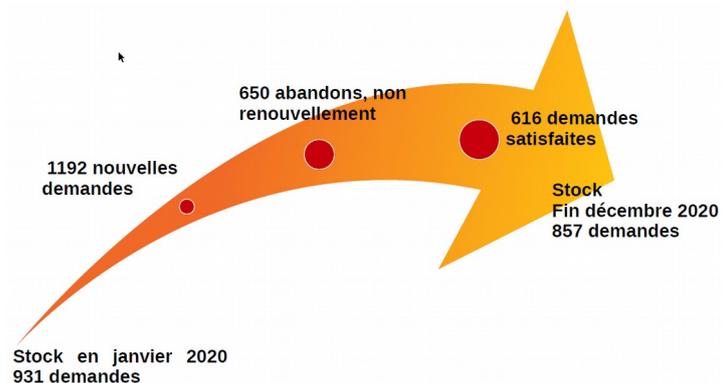
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 37 % des logements demandés sont des T3
- 36 % sont des T2

Où ?

- 51 % des habitants de la Creuse demandent un logement au sein de l'agglomération de Grand-Guéret dont 44 % à Guéret ce qui représente 86 % au niveau de l'EPCI
- 13 % à la Souterraine
- 7 % à Aubusson



Profil du demandeur en Dordogne en 2020

Une demande en baisse de 5 % en Dordogne entre 2019 et 2020

Qui demande un logement social ?

- 71 % sont des nouvelles demandes
- 29 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 48 % de ménages d'une personne
- 23% de ménages de 2 personnes

Son âge

- 43 % des demandeurs ont entre 40 et 64 ans
- 34 % entre 25 et 39 ans

Son statut résidentiel actuel

- 35 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 29 % des demandeurs sont locataires du parc HLM

Son activité

- 28 % ont d'autres revenus que ceux de la liste
- 20 % sont des demandeurs d'emploi
- 18 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire

Ses revenus

- 29 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 28 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €

Depuis quand ?

- 71 % des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an.

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 27 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Le coût du logement

- 11 % déclarent que le logement est trop cher

Taille du logement et changement statut familial

- 10 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit et 10 % avoir divorcé ou s'être séparé

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 18 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Raisons de santé

- 12 % déclarent avoir des problèmes de santé

Nuisances

- 11 % déclarent avoir des problèmes d'environnement et/ou de voisinage

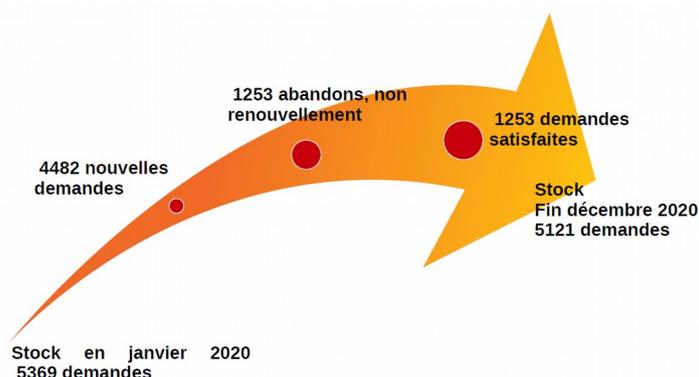
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 31 % des logements demandés sont des T2
- 38 % sont des T3

Où ?

- 43 % des habitants de la Dordogne demandent un logement au sein de l'agglomération de Grand-Périgueux dont 23 % à Périgueux ce qui correspond à 54 % de l'EPCI et 5 % à Boulazac-Isle-Manoire
- 18 % à Bergerac
- 4 % à Sarlat-la-Canéda



Profil du demandeur en Gironde en 2020

Une demande en diminution de 4 % en Gironde entre 2019 et 2020

Qui demande un logement social ?

- 71 % sont des nouvelles demandes
- 29 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 49 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 40 % des demandeurs ont entre 25 et 39 ans
- 40 % ont entre 40 et 64 ans

Son statut résidentiel actuel

- 30 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 29 % des demandeurs sont locataires du parc HLM

Son activité

- 34 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire
- 16 % sont demandeurs d'emploi
- 16 % ont d'autres revenus

Ses revenus

- 27 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 22 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 500 et 1 999 €
- 14 % ont des revenus supérieurs à 2500€

Depuis quand ?

- 54 % des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 22 % ont une ancienneté comprise entre 1 et 2 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 34 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Le coût du logement

- 13 % déclarent que le logement est trop cher

Taille du logement et changement statut familial

- 11 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 24 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Nuisances

- 12 % déclarent avoir des problèmes d'environnement et/ou de voisinage

Raisons de santé

- 10 % déclarent avoir des problèmes de santé

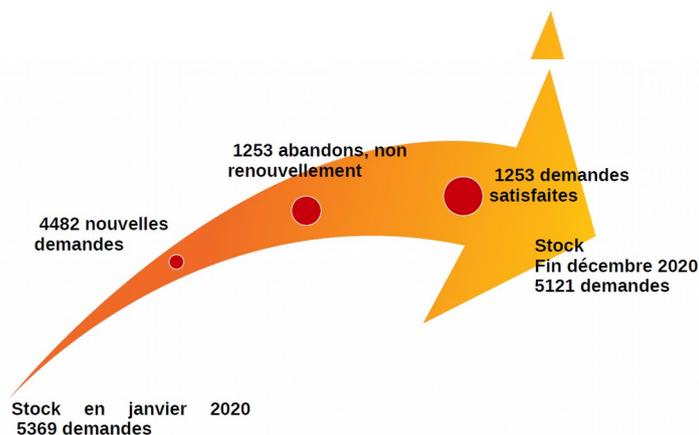
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 33 % des logements demandés sont des T2
- 28 % sont des T3

Où ?

- 72 % des habitants de la Gironde demandent un logement au sein de Bordeaux Métropole dont 27 % à Bordeaux (représente 37 % de la demande au sein de l'EPCI), 7 % à Mérignac, 5 % à Pessac et 4 % à Talence.
- 3 % demandent Libourne
- 2% concerne la Teste-du-Buch



Profil du demandeur dans les Landes en 2020

Une demande en stagnation dans les Landes entre 2019 et 2020

Qui demande un logement social ?

- 74 % sont des nouvelles demandes
- 26 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 49 % de ménages d'une personne
- 23 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 48 % des demandeurs ont entre 40 et 64 ans
- 32 % ont entre 25 et 39 ans

Son statut résidentiel actuel

- 39 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 26 % des demandeurs sont locataires du parc HLM
- 18 % sont hébergés chez des tiers

Son activité

- 23 % déclarent avoir d'autres revenus que ceux listés
- 22 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire
- 18 % sont des demandeurs d'emploi

Ses revenus

- 31 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 24 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €

Depuis quand ?

- 60 % des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 21 % ont une ancienneté entre 1 et 2 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 28 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Le coût du logement

- 15 % déclarent que le logement est trop cher

Changement statut familial

- 10 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 17 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Nuisances et raisons de santé

- 13 % déclarent avoir des problèmes d'environnement et/ou de voisinage ainsi que des problèmes de santé

Logement inadapté

- 10 % déclarent que leur logement est inadapté à leur handicap

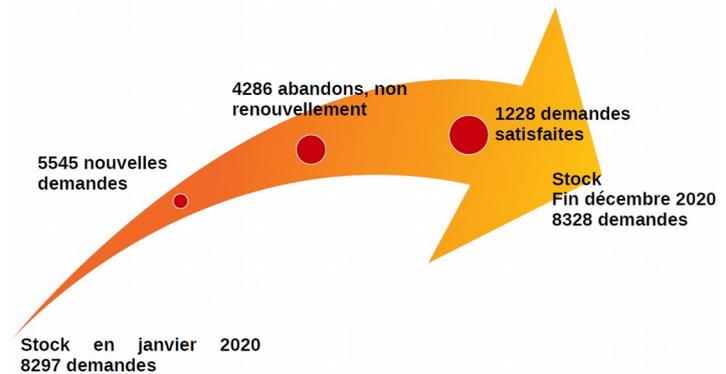
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 34 % des logements demandés sont des T2
- 31 % sont des T3

Où ?

- 21 % des habitants des Landes demandent un logement au sein de la Communauté de commune du Seignanx (dont 14 % à Tarnos) et 21 % demandent l'agglomération du Grand-Dax (dont 12 % à Dax).
- 13 % à Mont-de-Marsan
- 5 % demandent Capbreton



Profil du demandeur dans le Lot-et-Garonne en 2020

Une demande en diminution de 3 % dans le Lot-et-Garonne entre 2019 et 2020

Qui demande un logement social ?

- 74 % sont des nouvelles demandes
- 26 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 44 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 45 % des demandeurs ont entre 40 et 64 ans
- 34 % ont entre 25 et 39 ans

Son statut résidentiel actuel

- 44 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 26 % des demandeurs sont locataires du parc HLM

Son activité

- 30 % déclarent percevoir d'autres revenus que ceux de la liste
- 20 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire
- 15 % sont des demandeurs d'emploi ou des retraités

Ses revenus

- 29 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 24 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €

Depuis quand ?

- 70 % des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an.

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 25 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Le coût du logement

- 14 % déclarent que le logement est trop cher

Taille du logement

- 11 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 23 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Nuisances

- 14 % déclarent avoir des problèmes d'environnement et/ou de voisinage

Raison de santé

- 12 % déclarent avoir des problèmes de santé

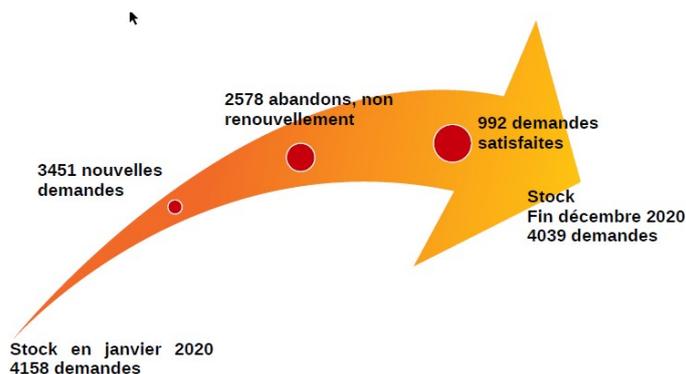
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 35 % des logements demandés sont des T3
- 27 % sont des T2
- 21 % sont des T4

Où ?

- 60 % des habitants du Lot-et-Garonne demandent un logement au sein de l'agglomération d'Agen dont 30 % à Agen et 8 % à « Le Passage » ceci représente respectivement 51 et 14 % de l'EPCI.
- 11 % à Villeneuve-sur-Lot
- 10 % à Marmande
- 3 % à Tonneins



Profil du demandeur dans les Pyrénées-Atlantiques en 2020

Une demande en stagnation dans les Pyrénées-Atlantiques entre 2019 et 2020

Qui demande un logement social ?

- 72 % sont des nouvelles demandes
- 28 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 52% de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 42% des demandeurs ont entre 40 et 64 ans
- 38 % ont entre 25 et 39 ans

Son statut résidentiel actuel

- 35 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 24 % des demandeurs sont locataires du parc HLM

Son activité

- 26 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire
- 22% déclarent d'autres revenus que ceux de la liste
- 17 % sont des demandeurs d'emplois
- 14 % sont des retraités

Ses revenus

- 29 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 23 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 20 % ont des revenus entre 1500 et 1999€

Depuis quand ?

- 53 % des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 22 % ont une ancienneté comprise entre 1 et 2 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 28 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Le coût du logement

- 19 % déclarent que le logement est trop cher

Taille du logement

- 11 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 19 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Raisons de santé

- 13 % déclarent avoir des problèmes de santé

Nuisances

- 12 % déclarent avoir des problèmes d'environnement et/ou de voisinage

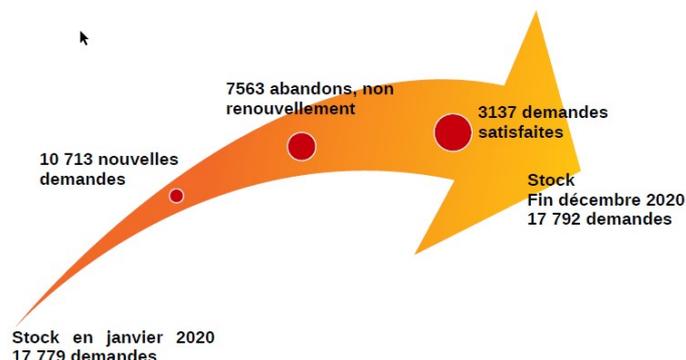
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 38 % des logements demandés sont des T2
- 27 % sont des T3

Où ?

- 66 % des habitants des Pyrénées-Atlantiques un logement au sein de l'agglomération du Pays-Basque dont 20 % à Bayonne , 13 % à Anglet et 6 % à Biarritz qui correspond respectivement à 31 %, 20 % et 10 % de l'EPCI.
- 17 % demandent à habiter à Pau



Profil du demandeur dans les Deux-Sèvres en 2020

Une demande en augmentation de 9 % dans les Deux-Sèvres entre 2019 et 2020

Qui demande un logement social ?

- 69% sont des nouvelles demandes
- 31 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 49 % de ménages d'une personne
- 21 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 41% des demandeurs ont entre 40 et 64 ans
- 36 % ont entre 25 et 39 ans

Son statut résidentiel actuel

- 31 % des demandeurs sont locataires du parc HLM
- 31 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 19 % sont hébergés par 1/3

Son activité

- 31 % déclarent qu'ils perçoivent des revenus autres que ceux mentionnés
- 23 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire
- 13 % sont demandeurs d'emploi
- 13 % sont des retraités

Ses revenus

- 29 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 25 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €

Depuis quand ?

- 69 % des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an.

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 27 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Changement de statut familial et coût du logement

- 11 % déclarent avoir divorcé et/ou s'être séparé et 11 % déclarent que le logement est trop cher

Taille du logement

- 10 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 21 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Nuisances

- 15 % déclarent avoir des problèmes d'environnement et/ou de voisinage

Raisons de santé

- 14 % déclarent avoir des problèmes de santé

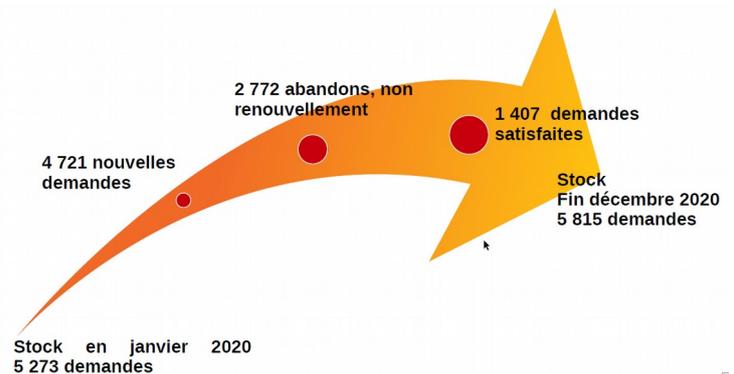
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 35 % sont des T3
- 29 % des logements demandés sont des T2

Où ?

- 55 % des habitants des Deux-Sèvres un logement au sein de l'agglomération du Niortais dont 39 % à Niort ce qui correspond à 71 % de l'EPCI
- 8 % à Bressuire
- 5% à Thouars



Profil du demandeur dans la Vienne en 2020

Une demande en augmentation de 4 % dans la Vienne entre 2019 et 2020

Qui demande un logement social ?

- 64 % sont des nouvelles demandes
- 36 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 50 % de ménages d'une personne
- 21% de ménages de 2 personnes

Son âge

- 38 % des demandeurs ont entre 40 et 64 ans
- 35 % ont entre 25 et 39 ans

Son statut résidentiel actuel

- 36 % des demandeurs sont locataires du parc HLM
- 26 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 22 % sont hébergés par un tiers

Son activité

- 27% ont une autre activité que celles listées
- 22 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire
- 16 % sont des demandeurs d'emploi
- 13 % sont en CDD, stages ou intérim

Ses revenus

- 28 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €
- 25 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 9 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 et 499 €

Depuis quand ?

- 68 % des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an.

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 34 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Changement de statut familial

- 10 % déclarent avoir divorcé et/ou s'être séparé

Coût du logement et taille du logement

- 10 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop cher et trop petit

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 24 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Nuisances

- 15 % déclarent avoir des problèmes d'environnement et/ou de voisinage

Raisons de santé

- 12 % déclarent avoir des problèmes de santé

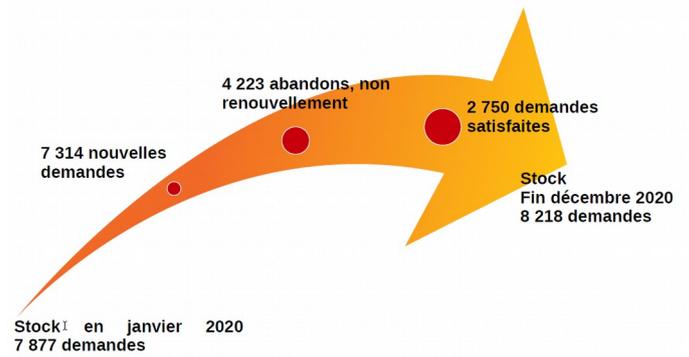
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 32 % sont des T3
- 31 % des logements demandés sont des T2

Où ?

- 68 % des habitants de la Vienne demande un logement au sein de l'agglomération du Grand Poitiers dont 45 % à Poitiers et à 5 % Bruxerolles ce qui représente respectivement 66 % et 7 % de l'EPCI.
- 11 % demande à loger à Châtellerault



Profil du demandeur dans la Haute-Vienne en 2020

Une demande en diminution de 2 % dans la Haute-Vienne entre 2018 et 2019

Qui demande un logement social ?

- 57% sont des nouvelles demandes
- 43% concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 46 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 38% des demandeurs ont entre 25 et 39 ans
- 38 % ont entre 40 et 64 ans

Son statut résidentiel actuel

- 43 % des demandeurs sont locataires du parc HLM
- 25 % des demandeurs sont locataires du parc privé

Son activité

- 32 % déclarent exercer une autre activité que celles listées
- 23 % sont en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire
- 13 % sont demandeurs d'emploi et 13 % sont retraités

Ses revenus

- 26 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 500 et 999 €
- 26 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 499 €

Depuis quand ?

- 73 % des demandes ont une ancienneté inférieure à 1 an.

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 32 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Taille du logement

- 12 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Coût du logement

- 11 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop cher

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 26 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Nuisances

- 14 % déclarent avoir des problèmes d'environnement et/ou de voisinage

Raisons de santé

- 11 % déclarent avoir des problèmes de santé

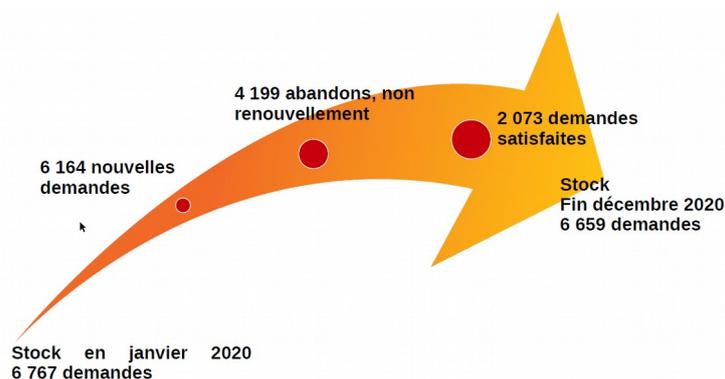
Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 32 % des logements demandés sont des T3
- 29% sont des T2

Où ?

- 85 % des habitants de la Haute-Vienne demande un logement au sein de Limoges Métropole dont 69 % à Limoges (80 % de l'EPCI) et 6 % à Panazol (7 % de l'EPCI).
- 4 % à Saint-Junien



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**
15 rue Arthur Ranc
BP 60539 - 86020 Poitiers CEDEX
Tèl : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01
www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Directrice de publication : Alice-Anne Médard

Rédacteurs : Valérie Vogin / Nicolas Cazenave
Service aménagement, habitat, paysages et littoral
Département Habitat/Pôle parc public et politiques sociales du
logement

[Page internet liée au thème](#)

Courriel : dh.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : 2607-8007